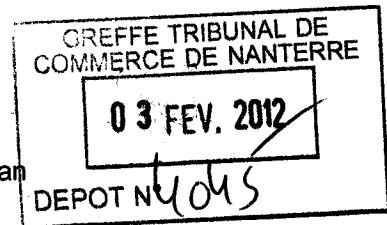


GROUPE FLO

Société anonyme au capital de 19.557.541
Siège social . 5-6 Place de l'Iris – Tour Manhattan
92400 COURBEVOIE
349 763 375 RCS Nanterre



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

DU 10 MAI 2011

Le Président rappelle que la présente assemblée a été convoquée par le Conseil d'Administration à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Non renouvellement de mandats d'administrateurs ,
- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

1. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TREIZIEME RESOLUTION

(Non renouvellement du mandat d'administrateur de Walter Butler)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires

- après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Walter Butler arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale et prenant acte que ce dernier n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat,
- décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de ne pas renouveler son mandat d'administrateur

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

- voix pour 50.476.244
- voix contre 0
- voix en abstention 0

QUATORZIEME RESOLUTION

(Non renouvellement du mandat d'administrateur de Jean Marc Espalioux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires

- après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Jean Marc Espalioux arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale et prenant acte que ce dernier n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat,

- décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de ne pas renouveler son mandat d'administrateur

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix :

- voix pour 50.476.244
- voix contre 0
- voix en abstention 0

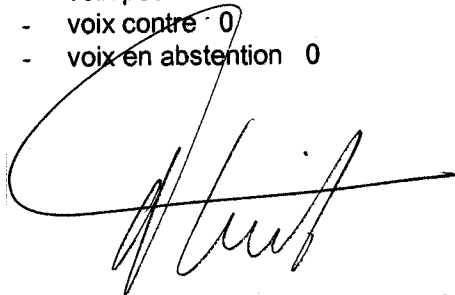
VINGT-SIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

- voix pour 50.476.244
- voix contre 0
- voix en abstention 0



Certifié conforme

Dominique Giraudier, Directeur Général